



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 224.

M^{me} TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 224 — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} TAILLIEU, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GRAYDON, ALTEMEYER et PEDERSEN interviennent. M. le *ministre* ASHTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection des intérêts des Manitobains sera examinée le jeudi 3 juin 2010.

M. GRAYDON présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Abandon des nouvelles redevances sur l'échange ou le transfert de la valeur des quotas

Attendu :

que la possibilité d'acheter et de vendre des quotas est un outil de gestion important pour les producteurs agricoles du secteur à offre réglementée du Manitoba;

que le récent budget du gouvernement provincial présente un déficit de 535 millions de dollars et qu'il comprend de nouvelles redevances sur l'échange ou le transfert de la valeur des quotas et que cette mesure est la première du genre au Canada;

que le gouvernement provincial a omis de consulter les représentants de l'industrie avant la mise en œuvre des nouvelles redevances et d'identifier des avantages quelconques pour les producteurs qui doivent la payer;

que les producteurs des industries à offre réglementée font les frais des habitudes de dépenses incontrôlées du gouvernement provincial, qu'ils se voient imposer de nouvelles redevances sur les aliments et que les consommateurs de lait, de volaille et d'œufs pourraient également en ressentir les répercussions,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revenir sur sa décision inconsidérée d'imposer de nouvelles redevances sur l'échange ou le transfert de la valeur des quotas.

Il s'élève un débat.

M. GRAYDON, M. le *ministre* STRUTHERS, MM. GOERTZEN, CALDWELL et PEDERSEN, M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que M. DEWAR interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. FAURSCHOU propose la première lecture du projet de loi 234 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes-cadeaux)/The Consumer Protection Amendment Act (Gift Cards)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (M. Sellers, C. Sobreiro, C. Fonteyne et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (J. W. A. Michasiw, S. Menzies, L. Hogg et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (C. Huff, M. Elder, D. Griffith et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (P. Gillies, A. Gillies, D. Richardson et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. WIEBE, M^{me} ROWAT, M. DEWAR, M^{me} DRIEDGER et M. SARAN font des déclarations de député.

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* OSWALD ainsi que MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* OSWALD dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 32.

(Document parlementaire n^o 56)

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

Jeudi 27 mai 2010

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GERRARD et LAMOUREUX interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* SWAN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 13.

(Document parlementaire n° 57)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke